

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 3-451-1934 promulguant dans la colonie le décret du 194, portant application aux colonies, possessions et pays sous mandat français de la loi du 11 mai 1933, fusionnant l'Office du combattant avec l'Office national des mutilés et réformés de la guerre.

n° 3-451-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
8 juin 1934

Numéro JO  
n° 451 du 30/06/1934

Date du numéro  
30 juin 1934

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 11 mai 1934, portant application aux colonies, possessions et pays sous mandat français de la loi du 11 mai 1933, fusionnant l'Office du combattant avec l'Office national des mutilés et réformés de la guerre, inséré au Journal officiel de la République française du 20 mai 1934,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 11 mai 1934 susvisé, portant application, aux colonies, possessions et pays sous mandat français, de la loi du 11 mai 1933 fusionnant l'Office du combattant avec l'Office national des mutilés et réformés de la guerre.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

Crrarox-Balssac